

505 19189/14

5012

(1939).

5042
Fermeture de la halte de Plan d'Aren sur la ligne
de Miramas à Port-de-Bouc.-

Lettre S.N.C.F. au M.T.P. 19.12.39

(s) C.D. 26.12.39 21 II^{bis}

Fermeture de la halte de Plan d'Aren
sur la ligne de Miramas à Port de Bouc

QU. IIbis - Compte rendu de la délégation de pouvoirs
donnée par le Comité de Direction dans sa
séance du 30 août 1939.

(s) p. 21

M. LE PRESIDENT - En vertu des pouvoirs que je lui ai
délégues et dont j'ai rendu compte au Comité dans sa séance
du 5 septembre 1939, M. le Directeur Général a approuvé les
affaires suivantes :

- Fermeture au service, à partir du 1er janvier 1940,
de la halte de Plan d'Aren sur la ligne de Miramas à
Port de Bouc. -

Cette mesure est motivée par le faible trafic de cette halte
et procurera une économie annuelle d'environ 4.375 francs, à
laquelle s'ajoutent les économies à réaliser :

- d'une part, par la ~~pantéographie~~ récupération du matériel et des
objets mobiliers ;
- d'autre part, du fait de la suppression des arrêts des
trains de voyageurs qu'il serait nécessaire de maintenir si
la halte restait ouverte (environ 10 francs par arrêt).

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

C O P I E

Paris, le 19 décembre 1939

Objet: Fermeture de la
halte de Plan d'Aren

D 5041/ 78

5628

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que nous nous proposons, sauf objection de votre part, de fermer au Service à partir du 1er janvier 1940, la halte de Plan d'Aren située sur la ligne de Miramas à Port de Bouc.

La mesure envisagée est motivée par le faible trafic de cette halte et par les économies qui en résulteraient.

Les renseignements concernant l'activité de ladite halte sont indiqués dans la notice explicative ci-jointe.

Copie de la présente et de son annexe sont adressées à M. le Directeur du Service du Contrôle Economique et de Coordination.

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

P. Le Président du Conseil d'Administration,

Le Directeur Général,

signé : LE BESNERAIS.

Monsieur le Ministre des Travaux Publics -
Direction Générale des Chemins de fer et des Transports - 2ème Bureau -PARIS.

NOTICE EXPLICATIVE A L'APPUI DE LA PROPOSITION
CONCERNANT LA FERMETURE DE LA HALTE DE PLAN D'AREN

La halte de Plan d'Aren, située sur la ligne de Miramas à Marseille-Arenec, par Port-de-Bouc, a un trafic pratiquement nul, caractérisé par les moyennes journalières suivantes :

Billets	0,02
Bagages	0,02

Les barrières du passage à niveau n° 13 (Miramas-L'Estaque), dont le gardiennage était assuré par la garde-barrières chef de halte auxiliaire, sont maintenant cadenassées dans la position de fermeture et la fermeture de la halte ne présenterait aucun inconvénient sérieux, étant donné l'absence de toute agglomération à proximité de l'établissement.

Cette mesure procurerait à la S.N.C.F. les économies annuelles suivantes :

Rémunération de la garde-barrières, chef de halte auxiliaire	environ : 4.300 fr
Dépenses diverses (chauffage, éclairage, etc..)	environ : 675 fr

	4.975 fr

A cette dernière somme il convient d'ajouter les économies à réaliser :

- d'une part, par la récupération du matériel et des objets mobiliers,

- d'autre part, du fait de la suppression des arrêts des trains de voyageurs qu'il serait nécessaire de maintenir si la halte restait ouverte (environ 10 francs par arrêt).